

---

Adresse de la société populaire d'Yrieix-la-Montagne (Haute-Vienne) qui se réjouit de l'heureux dénouement du plus perfide des complots, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Yrieix-la-Montagne (Haute-Vienne) qui se réjouit de l'heureux dénouement du plus perfide des complots, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 424-425;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23114\\_t1\\_0424\\_0000\\_17](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23114_t1_0424_0000_17)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

## 54

Reçois nos applaudissemens, auguste Convention, dit la société populaire de Cognac, département de la Charente; ton attitude fière et majestueuse en a imposé aux conspirateurs; brise leur talisman fatal, anéantis leurs noirs desseins; frappe tous les traîtres et les dominateurs, et la République sera sauvée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La sté républicaine et montagnarde de Cognac à la Conv.; Cognac, 16 therm. II] (2).

Législateurs,

Et nous aussi nous ne mettrons jamais en balance quelque homme et la patrie...! Un nouveau Cromwel a osé attenter à la représentation nationale... Entouré de ces sicaires, il a menacé la liberté, et le crime a attaqué la vertu. La vertu l'a emporté parce que le peuple est vertueux et qu'il a des représentans dignes de lui.

Reçois nos applaudissemens, auguste Convention. Ton attitude fière et majestueuse en a imposé aux conspirateurs, brisé leur talisman fatal et annéantis leurs noirs desseins.

Un complot aussi vaste n'est pas sans ramifications puissantes dans les départements et dans les armées; frappe tous les traîtres, tous les dominateurs, et la République sera sauvée. Tu seras toujours notre égide et le point de ralliement de tous les républicains. Vive la Convention nationale!

LAVERGNE fils (*présid.*), FOUILLEROUX (*secrét.*),  
IMBAUD (*secrét.*), ALLART.

## 55

La société des sans-culottes de Bourg-Achard, district de Pont-Audemer, département de l'Eure, dit à la Convention nationale : grâces immortelles vous soient rendues, dignes représentans, vous avez encore une fois sauvé la patrie. Elle l'invite à continuer ses glorieux travaux, et termine en félicitant les valeureux Parisiens.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

La société de Bourg-Achard écrit : « Grâces immortelles vous soient rendues, représentans du peuple français; vous avez sagement conjuré l'orage qui devoit inonder la liberté. Des scélé-rats, qui cachoient leurs affreux projets sous le

voile du patriotisme, vouloient faire rentrer un peuple courageux dans l'esclavage, dont il avoit su se délivrer. Votre zèle a terrassé des monstres qui n'auroient jamais dû voir le jour, et la liberté a été sauvée de leur fureur meurtrière. Continuez vos glorieux travaux. Vous avez de nouveaux droits à notre confiance, et nous sommes prêts à nous sacrifier pour vous défendre » (1).

## 56

La Convention nationale, par son décret du 27 septembre dernier, a bien voulu accueillir l'hommage que lui fit le général de brigade Montalembert de 9 volumes d'un ouvrage relatif à l'état défensif : en conséquence, il lui fait offre d'une seconde addition à cet ouvrage, dont l'objet a pour but de faire connoître, par des exemples, l'importance des bons et mauvais choix à faire dans les projets des places à fortifier (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 57

La société populaire d'Yrieix-la-Montagne, chef-lieu de district, département de la Haute-Vienne, félicite la Convention nationale d'avoir déjoué les complots perfides tramés contre elle. Elle l'invite à rester à son poste, afin d'y achever ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[S.d.] (5)

Encore une fois vous avés sauvé la patrie! Nous applaudissons à votre courage et nous jurons de l'imiter. Périissent les conspirateurs, les ambitieux qui, parlant sans cesse de la souveraineté du peuple, ne songent qu'aux moyens de l'usurper.

Nous avons frémissé de vos dangers. Vous avés mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, et des scélé-rats, proclamant à chaque instant ce décret immortel, méditant dans l'ombre le meurtre et l'assassinat, ils aiguisaient les poignards qui devoient frapper la représentation nationale. Un système affreux de calomnie, dirigé particulièrement contre les comités de salut public et de sûreté générale, semblaient préparer le succès de ce complot parricide. Un nouveau gouvernement devoit s'élever sur les ruines du gouvernement révolutionnaire, et 6

(1) P.-V., XLIII, 148.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 21; J. Sablier, n° 1 491.

(3) P.-V., XLIII, 148. Mentionné par M.U., XLII, 379; J. Fr., n° 685.

(1) J. Sablier, n° 1 491.

(2) On trouve, après fortifier, dans le B<sup>in</sup>, 30 therm., (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>) : et sur les casemates de la rade de Cherbourg.

(3) P.-V., XLIII, 148-149. Voir aussi n° 74.

(4) P.-V., XLIII, 149. B<sup>in</sup>, 26 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(5) C 315, pl. 1 265, p. 22.

années de travaux et de sacrifices n'auraient abouty qu'à donner des maîtres à la France !

Les insensés ! Comment avaient-ils pu s'imaginer que des républicains se seraient bornés à gémir sous le joug qu'ils leur préparai[en]t ! Non, non, ils seraient accourus de toutes parts pour défendre la statue de la liberté et briser les idoles sacrilèges qui auraient tenté de se mettre à sa place.

Mais le génie qui veille sur la France, ce génie protecteur à l'aide duquel vous avés abbatu les factieux, comprimé les malveillans, et fixé la victoire dans nos armées, le génie de la liberté vous a inspiré, et le même jour a vu démasquer les traîtres : ... Robespierre... Robespierre et ses complices ne sont plus !

Représentans, l'exemple de courage et de dévouement que vous venés de donner ne sera point perdu pour les républicains. Ils y verront le tableau des devoirs que leur impose la patrie, et chacun d'eux, animé d'un saint enthousiasme, brûlera d'acquitter sa dette envers elle. Continué, législateurs, vos généreux et sublimes travaux. Vous avés, d'une main hardie, jetté les fondemens de la République. Achevés-en le majestueux édifice. Qu'ils soient l'écueil contre lequel viennent se briser tous les trônes des tyrans de l'Europe. L'immortalité, la reconnaissance d'un peuple libre et heureux, sont le prix qui vous attend au bout de votre pénible carrière.

Pour nous, nous protestons d'obéir à vos lois. Notre mot d'ordre est la patrie, notre point de railliment(*sic*) la Convention, notre dernier vœu, la liberté ou la mort !

CHATAIGNON (*présid.*), CROUZILLARD (*secrét.*),  
JOFFROY (*secrét.*).

## 58

Le citoyen Joseph-Allain Fromy père, de Port-Malo, charge le citoyen J.J.C. Frin d'offrir à la Convention nationale la somme de 15 000 livres, dont il fait don à la patrie, et qu'il avoit placée dans l'emprunt volontaire; le certificat de remise qui lui a été délivré par le liquidateur de la trésorerie nationale est joint (1).

## 59

La citoyenne Anne-Thérèse Dufresne, veuve de Pierre-Jean de la Mothe-Lesnage, de Port Malo, fait également don à la patrie de la somme de 30 000 livres, en 3 contrats de rente sur le ci-devant Pays d'Etats de Bretagne; les titres sont déposés à la liquidation générale sous le n<sup>o</sup> 11 643; 3 certificats qui lui ont été délivrés par le directeur de la

trésorerie des anciens Etats de Bretagne, du dépôt qu'elle a fait de ses titres de créance, sont aussi joints (1).

## 60

La société populaire régénérée de Dijon, département de la Côte-d'Or, prie la Convention nationale de rendre une loi qui ordonne le traquet pour la destruction des loups qui sont en grand nombre dans la commune de Dijon, qui dévastent le pays et attaquent des personnes; fait passer un arrêté du département du 25 vendémiaire, qui ordonnoit qu'il seroit fait un traquet général le 30 dudit mois, ce qui fut exécuté, et paroît avoir eu des succès; c'est pourquoi elle sollicite une loi.

Renvoyé au comité d'agriculture (2).

## 61

Le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune montagnarde de Lorient, département du Morbihan, en félicitant la Convention nationale sur son énergie, se rallie à elle, et ne reconnoît d'autre point de réunion; il l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lorient, 17 therm. II] (4)

Le nouveau développement de votre énergie, qui a déjoué les abominables machinations du conspirateur Robespierre et de ses complices, nous pénètre du plus grand surcroît d'admiration pour vos immortels travaux. Sauveurs des droits du peuple, nos cœurs, qui exècrent les rois et la tyrannie, vous portent la plus vive reconnaissance.

Indissolublement raliés à la Convention, pour la défendre, maintenir et faire prospérer la République française une et indivisible, nous serons toujours prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Vive la Convention nationale ! Vive la République !

LE GAGNEUR, J.I. DAUBEN, GELLEND, LECOMTE, BUCHET, GAROUFLE, BEILLET, TENAND, J.G. GALLERAND, DUMOULIN [et une signature illisible].

## 62

La commune d'Anvers transmet à la Convention nationale :

(1) P.-V., XLIII, 149. *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 103; *Débats*, n<sup>o</sup> 689, 397; *B<sup>in</sup>*, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) P.-V., XLIII, 149-50.

(3) P.-V., XLIII, 150.

(4) C 313, pl. 1 247, p. 25.

(1) P.-V., XLIII, 149. *B<sup>in</sup>*, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>). *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 103; *Débats*, n<sup>o</sup> 689, 397; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 685.